ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

INTERNAT D'EXCELLENCE COLLEGE

Année scolaire 2024-2025

Procédure pour les établissement d'origine et d'accueil

Etablissements d'origine

L'établissement d'origine assure le repérage et l'accompagnement de la famille dans la constitution du dossier.

Un document intitulé « Note d'information aux familles » précise la philosophie d'un internat d'excellence, les aides financières possibles, les critères d'admission et permet ainsi de délivrer une première information aux familles intéressées.

Documents à transmettre par l'établissement d'origine à la DSDEN du département concerné par la demande et à l'établissement souhaité par la famille **:**

- ✓ Le dossier de candidature renseigné par la famille (volet élève, motivation élève + représentant-s légal-aux)
- ✓ Le volet établissement d'origine renseigné par le chef d'établissement
- ✓ La copie des bulletins scolaires de l'année en cours et de l'année précédente

L'envoi aux deux entités, DSDEN et établissement d'accueil, est important pour l'organisation de la commission. En cas de candidatures multiples, l'établissement d'origine envoie à chaque établissement d'accueil demandé une copie du dossier. Concernant la DSDEN, si elle est identique pour chacun des choix, n'envoyer qu'un seul dossier.

L'établissement d'origine transmet ainsi le dossier constitué à la DSDEN et à l'établissement souhaité par la famille au plus tard le **6 mai 2024.**

Si nécessaire :

- ✓ **L'assistant(e) social(e) de l'établissement d'origine transmet directement les éléments à la conseillère technique départementale du service social.**
- ✓ **Document transmis par l'établissement d'origine au médecin CT.** Le cas échéant, l'avis circonstancié du médecin scolaire sous pli confidentiel.

Le résultat de la commission est transmis par le président de la commission à l'établissement d'origine. Il se présente sous la forme d'un courrier nominatif de pré admission sur liste principale, de pré admission sur liste complémentaire ou de refus. Les élèves seront définitivement admis et ne pourront s'inscrire que s'ils sont affectés au collège par la DSDEN pour le niveau 6ème par l'application AFFELNET 6EME. Pour les autres niveaux, les familles devront attendre la fin des inscriptions du niveau demandé (information donnée par les établissements d'accueil). Un élève ayant reçu plusieurs pré admissions sur liste principale pourra modifier son choix de niveau 1 dans l'application AFFELNET.
Si l'élève retenu ne confirme pas son souhait d'intégrer un internat, l'établissement d'origine vérifie, si le niveau le requiert, que le vœu ne figure plus dans l'application AFFELNET et informera immédiatement la DSDEN afin que les services compétents prennent l'attache de la famille du jeune placé en première place sur la liste complémentaire.

En cas **d'avis défavorable** à l'admission en internat d'excellence, l'ajustement des vœux de la famille dans AFFELNET Lycée peut avoir lieu **jusqu'à la fermeture d'AFFELNET par l'établissement d'origine.**
La famille peut attendre aussi les résultats de l'affectation pour candidater à nouveau selon la capacité d'accueil de l'internat.

Etablissement d'accueil

L'établissement d'accueil reçoit les dossiers directement des établissements d'origine. Le chef d'établissement doit, en lien avec l'IEN-IO, pour les niveaux autres que celui de 6ème, non concernés par l'application AFFELNET, établir des quotas de places réservées aux élèves admis en internat d'excellence. Il s'agit de ne pas provoquer d'affectation en « surplus » ou de ne pas être en situation de refuser un « ayant droit ». Les élèves déjà internes de l'établissement qui réitèrent leur souhait de poursuivre au sein de l'internat d'excellence sont prioritaires. La capacité d'affectation sera déduite en conséquence.

Afin de faciliter le déroulement de la commission et d'assurer la confidentialité des situations les plus complexes, le chef d'établissement d'accueil, à réception des dossiers et préalablement à la tenue de la commission, complète la fiche de synthèse nominative.

Il n'est pas souhaitable pour garantir l'équité de traitement de l'ensemble des candidatures, le respect des décisions des membres de la commission ou celui des chefs d'établissement d'accueil, de valider un candidat en dehors de la procédure d'admission. Dans ce cas, contacter la DSDEN service affectation.

ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Dossier de candidature
Internat d'excellence en COLLEGE
Volet établissement d'origine : école, collège.

Cachet de l'établissement d'origine

Identité de l'élève :

INE : .....

Nom, Prénom : .....

Date de naissance : ..... Sexe : □ Fille □ Garçon Boursier : □ OUI □ NON

Type de résidence :

☐ Grande ruralité ☐ Quartier prioritaire de la ville : ☐ OUI ☐ NON

☐ Réseau d'éducation prioritaire : ☐ REP ☐ REP +

Éléments du parcours de l'élève (à renseigner par l'école ou le collège)

L'élève a-t-il bénéficié de dispositifs d'accompagnement spécifiques ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, lesquels ?

.....

.....

.....

.....

Éléments du parcours de l'élève (à renseigner par l'équipe éducative : PP, CPE, ...)

L'élève fait-il partie d'une cordée de la réussite ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, quel est son niveau d'engagement dans cette cordée ?

.....

.....

.....

.....

Selon vous, quel sera l'apport d'un internat d'excellence pour cet élève ? A quel besoin va répondre la demande d'internat d'excellence ?

Avis circonstancié du chef d'établissement concernant la demande d'internat d'excellence

Pièces à fournir et à transmettre à la DSDEN et à l'établissement souhaité par la famille pour le 6 mai 2024 :

☐ Le dossier famille complet (volet élève, motivation élève + représentant-s légal-aux)

☐ Le volet établissement d'origine complété

☐ La copie des bulletins scolaires de l'année en cours et de l'année précédente

Partie réservée aux membres de la commission	
Sécurisation de la place en internat :	
□ *Avis Favorable*	□ *Avis Défavorable*